

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

## **1. - Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2015**

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de 2015 sont adoptés à l'unanimité.

### **Budget communal :**

#### **Section de fonctionnement -**

Dépenses : 448.610,61 €

Recettes : 621.273,96 €

Excédent de fonctionnement : 172.663,35 €

#### **Section d'investissement -**

Dépenses : 343.219,24 €

Recettes : 247.548,66 €

Déficit d'investissement : 95.670,58 €

### **Budget Auberge :**

#### **Section de fonctionnement -**

Dépenses : 8.638,21 €

Recettes : 21.299,46 €

Excédent de fonctionnement : 12.661,25 €

#### **Section d'investissement -**

Dépenses 29.057,72 €

Recettes : 16.584,83 €

Déficit d'investissement : 12.472,37 €

## **2. - Délibération clôture du budget de la Caisse des Ecoles**

Le conseil municipal décide la clôture du budget de la Caisse des Ecoles au 31 décembre 2015

## **3. - Location dépôt à la commune**

Le dépôt qui est loué à la commune vient d'être vendu. Le conseil municipal autorise le maire à signer le nouveau contrat de location à compter du 08 avril 2016 avec le nouveau propriétaire pour un loyer mensuel de 291,67 €.

## **4. - Vote des subventions**

Des subventions d'équilibre sont votées pour le budget du CCAS et le budget annexe « Auberge »

Diverses subventions sont reconduites pour l'année 2016 :

- Pupilles Ecole Publique.....	42,00 €
- Syndical Paragrêle.....	672,00 €
- A.D.A.P.E.I.....	42,00 €
- Secours populaire.....	42,00 €
- Pompiers de Saint Pierre Duchamp.....	105,00 €
- Aide-Ménagère Retournac.....	273,00 €
- Restaurant du cœur.....	106,00 €
- Lutte contre le sida.....	42,00 €
- A.M.O.C.....	42,00 €

- Lutte contre la Myopathie.....	42,00 €
- Prévention Routière.....	42,00 €
- Arc en Ciel.....	42,00 €
- Trisomie 21.....	42,00 €
TOTAL.....	1.534,00 €
	=====

Une subvention de 6.50 € par jour et par élève pour aider au financement des sorties pédagogiques des collèges des Hauts de l'Arzon de Craponne et Boris Vian de Retournac organisées pour l'année scolaire 2015/2016

60 € pour l'adhésion à la BDP

## **5. - Vote des taxes**

Le taux des taxes de 2015 sont reconduits sans augmentation pour 2016 à savoir :

Taxe d'habitation	15.46 %
Taxe sur le foncier bâti	8.38 %
Taxe sur le foncier non bâti	63.49 %
Cotisation foncière des entreprises	16.54 %

## **6. - Vote des budgets 2016**

Les budgets ont été adoptés à l'unanimité :

### **Budget communal -**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 605.822,00 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 295.642,00 €

### **Budget Auberge -**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 25.766,00 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 27.982,00 €

## **7. - Assurance statutaire**

La commune charge le Centre de Gestion de Haute Loire de lancer la consultation pour son compte et pour les quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

## **8. - SIG Syndicat Départementale d'Energie de la Haute Loire**

Cette question est remise à un prochain conseil municipal

## **9. - Vente bien de section du Bois**

Suite au résultat favorable de la consultation des membres de la section du Bois concernant la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AW, N° 394, le conseil donne son accord à la vente au profit de Monsieur Gilles GRANOUILLET, domicilié au Bois, au prix convenu de 6 € le mètre carré, Un document d'arpentage sera établi pour déterminer la surface à vendre

## **10 - Remboursement anticipé de prêts en travaux FFN**

Sur proposition de l'ONF, le conseil décide le remboursement par anticipation de la créance concernant des prêts en travaux du FFN) contracté depuis de nombreuses années, de la forêt sectionale de la Chance et Les Granges, soit un montant de 1765,40 € au lieu de 2353,87 € afin de bénéficier d'un abattement de 25 %.